

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 30 AVR. 2026
ID : 013-261300693-20260428-2026_11DEL-DE



N° 2026/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 15 avril 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance : Mme GUIONNET, M. GARNONE, M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme BELGACEM, Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL
En exercice : 11	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : M. CARPENTIER à Mme GUIONNET Mme GUARINO à Mme DAUBOL M. SEGUIN à Mme BELGACEM M. THIRION à Mme VERGELY
Présent(s) : 07	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Pouvoir(s) : 04	Le ou les membre(s) absent(s) : /
Absent(s) : 00	
Délibération comportant 2 pages	

Secrétaires de Séance :

Mme BELGACEM , membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

: .../...

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET AU SEIN DES INSTANCES DU COLLEGE CONSULTATIF DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DES BOUCHES DU RHONE.

Rapporteur : Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente du CCAS

La Vice-Présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration du CCAS qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant du CCAS de Carry-le-Rouet pour siéger au sein des instances du Collège Consultatif des Directeurs de CCAS de l'Union Départementale des CCAS des Bouches-du-Rhône (UDCCAS13).

Considérant que le CCAS de Carry-le-Rouet est membre de l'UDCCAS13,

La Vice-Présidente du CCAS, informe que le Président du CCAS propose la candidature de Mme Patricia GOMEZ assurant les fonctions de Directrice du CCAS de Carry-le-Rouet.

**Où l'exposé de la Vice-Président du CCAS,
Le Conseil d'Administration du CCAS de Carry-le-Rouet,
Après concertation et après en avoir délibéré, conformément à la Loi,**

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

DESIGNE Mme Patricia GOMEZ, assurant les fonctions de Directrice du CCAS pour siéger au Collège Consultatif des Directeurs du CCAS de l'Union Départementale des CCAS des Bouches-du-Rhône.

A ce titre, Madame Patricia GOMEZ pourra informer l'U.D.C.C.A.S. 13 qu'elle présente sa candidature pour siéger au Collège Consultatif des Directeurs du CCAS de l'Union Départementale des CCAS des Bouches-du-Rhône.

- 11 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 Abstention

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : **29 AVR. 2026**
Et publication ou notification
Du : **30 AVR. 2026**



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 28 avril 2026

Le Président du C.C.A.S.
René-Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet